

OUVERTURE D'UN BUREAU SECONDAIRE

PIECES A FOURNIR

- Une lettre adressée au Bâtonnier sollicitant l'ouverture d'un bureau secondaire à Marseille
- Une attestation d'inscription du Barreau d'origine indiquant le mode d'exercice et indiquant l'état du règlement des cotisations ordinaires
- Une attestation d'assurance RCP
- Une attestation d'ouverture d'un compte managements de fonds de la CARPA du barreau d'origine
- Un justificatif d'occupation du bureau secondaire (bail, titre de propriété, convention ...)
- Si la demande est faite au nom d'une société, joindre les statuts, le Kbis et une attestation d'inscription de la société par le Barreau d'origine
- Le formulaire de déclaration d'ouverture d'un bureau secondaire
- Un chèque de 300 € libellé à « Ordre des Avocats »